

## Annexe II

### Limites maximales des composants chimiques autorisées dans les chaussures et articles similaires

Composant chimique	Valeurs limites
Cadmium et ses composés	Moins de 1 mg / kg après extraction (en fonction du cadmium minéral extrait du matériau)
Chrome IV et ses composés	Moins de 1 mg / kg après extraction (en fonction du chrome minéral extrait du matériau)
Arsenic et ses composés	Moins de 1 mg / kg après extraction (en fonction de l'arsenic minéral extrait du matériau)
Plomb et ses composés	Moins de 1 mg / kg après extraction (en fonction du plomb minéral extrait du matériau)
Benzène	≤5mg/kg
Benzo[a]anthracène	≤1mg/kg
Chrysène	≤1mg/kg
α,α,α-trichlorotoluène; benzotrichlorure	≤1mg/kg
Formaldéhyde	≤75mg/kg
acide 1, 2-benzènedicarboxylique; di-alkylesters C6-8 ramifiés, riches en C7	≤1000 mg/kg seul ou dans des mélanges
Phtalate de bis(2-méthoxyéthyle)	≤1000 mg/kg seul ou dans des mélanges
Phtalate de diisopentyle	≤1000 mg/kg seul ou dans des mélanges
Phtalate de di-n-pentyle (DPP)	≤1000 mg/kg seul ou dans des mélanges
Phtalate de di-n-hexyle (DnHP)	≤1000 mg/kg seul ou dans des mélanges
Chlorure de 4-chloro-o-toluidinium	≤30 mg/kg
Colorants azoïques	≤30 mg/kg avec la concentration des amines aromatiques
Nickel	≤0.5 µg/cm <sup>2</sup> /semaine